

Metz, le 19 janvier 2021

## COMMUNIQUE

### Mise en place du nouveau réseau de proximité des Finances Publiques de la Moselle à Metz Métropole

*La Direction des Finances Publiques de la Moselle (DDFIP) met en place un nouveau réseau de proximité. Cette réorganisation a pour objectif d'offrir un meilleur service aux citoyens et aux élus locaux. Elle vise à concentrer les missions des trésoreries au sein de services de gestion comptable aux effectifs étoffés et à l'encadrement renforcé, tout en multipliant les points de contact pour les usagers. Des postes sont également dédiés au conseil des élus locaux. La signature d'une charte avec Metz Métropole permet de préciser les modalités de cette réorganisation sur le territoire de la Métropole.*

Précédemment, pour les sujets fiscaux, il n'existait qu'un seul lieu d'accueil des Finances Publiques à Metz Métropole, situé au centre des finances publiques de la rue des Clercs à Metz, qui continuera de recevoir les usagers dans les conditions habituelles.

En décembre 2020, deux nouveaux accueils ont ouvert leurs portes à la mairie de Woippy (tous les lundis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30) et au Pôle des Lauriers situé 3 bis rue d'Anjou, dans le quartier de Metz-Borny (tous les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00). D'ici 2023, deux autres bureaux ouvriront leurs portes à Montigny-lès-Metz et à Ars-sur-Moselle. Ces points d'accueil pourront répondre aux questions des usagers sur tous les sujets relevant de la DDFIP, contrairement aux trésoreries actuelles qui n'accueillent les usagers que pour le paiement des factures des services publics locaux.

Dans chaque nouveau lieu d'accueil, un agent des finances publiques est, en effet, présent pour répondre aux différentes interrogations des usagers : impôt des particuliers et des entreprises, donations, cadastre, factures du secteur public local, etc...

Pour les questions qui ne peuvent être traitées par l'agent d'accueil, un rendez-vous avec le service concerné, par téléphone ou par visioconférence depuis l'accueil de proximité, est systématiquement proposé. Ces espaces d'accueil permettent également aux usagers de se familiariser avec les démarches en ligne.

Par ailleurs, le paiement des factures des finances publiques (cantine, factures d'hôpital, amendes, impôts, etc.) en espèces (jusqu'à 300 €) ou par carte bancaire est possible auprès des buralistes habilités de Metz, Montigny-lès-Metz, Woippy, Le Ban-Saint-Martin et Ars-sur-Moselle.

Enfin, pour aider les élus locaux de Metz Métropole et leurs services dans les domaines comptable, budgétaire, financier et fiscal, un cadre des finances publiques, entièrement dédié à la mission de conseil, sera implanté à Metz en 2023.

Parallèlement, les travaux de gestion des collectivités locales de Metz Métropole actuellement réalisés à Montigny-lès-Metz et Metz seront regroupés dans un service de gestion comptable à Metz, hébergé à la cité administrative.

**Cette réforme vise à concilier la nécessaire réorganisation du réseau des finances publiques, l'amélioration du service de proximité apporté aux usagers et le renforcement du conseil aux élus locaux de la Métropole.**

[www.metzmetropole.fr](http://www.metzmetropole.fr)

[www.facebook.com/MetzMetropole](https://www.facebook.com/MetzMetropole) - [www.twitter.com/MetzMetropole](https://www.twitter.com/MetzMetropole)

[www.instagram.com/metzmetropole](https://www.instagram.com/metzmetropole) - <https://www.linkedin.com/company/metz-metropole>

#### **Contacts Presse :**

DDFIP : Xavier PETIT - 06-81-71-33-48- [ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip57@dgfip.finances.gouv.fr)

Metz Métropole : Céline VINCENT - 03 57 88 39 14 - 06 20 90 99 80 - [cvincent@metzmetropole.fr](mailto:cvincent@metzmetropole.fr)